

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 06/09/16
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 30/09/16
Affichage le : 26/10/16
Transmission préfecture le : 26/10/16
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20161014-lmc194908-DE-1-1
Du : 26/10/16
Délibération exécutoire le : 26/10/16

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 14 octobre 2016

**POLITIQUE D03 MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION
DÉCLARATION D'INTÉRÊT INTERDÉPARTEMENTAL DES OPÉRATIONS
D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DU RÉSEAU ROUTIER
DÉPARTEMENTAL ET TRANSFERT DE LEUR GESTION À L'ETABLISSEMENT
PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL YVELINES/HAUTS-DE-SEINE**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3211-1, L. 3213-3, L. 3213-4, L. 5111-1 et suivants, et L. 5421-1 et suivants,

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L. 131-1 à L. 131-8,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines n° 2016-CD-1-5241 du 5 février 2016 approuvant les statuts de l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 5 février 2016 faisant suite au rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental n° 16.7, relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine,

Vu les avis du Comité technique du Département des Yvelines, en date du 6 octobre 2016 et du 14 octobre 2016,

Vu les statuts de l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Considérant que les opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental réalisées sur les territoires des Yvelines et des Hauts-de-Seine présentent un intérêt interdépartemental et ont vocation à être conduites par l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental,

Sa Commission des Travaux, des Infrastructures et des Grands Projets Innovants entendue,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECLARE d'intérêt interdépartemental les opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental réalisées sur les territoires des Yvelines et des Hauts-de-Seine telles que définies ci-dessous, dans le respect des pouvoirs propres du Président du Conseil Départemental :

- les opérations d'entretien du réseau routier, qui comprennent l'entretien courant des routes départementales, de leurs dépendances, de leurs équipements (chaussées, assainissement, accotements), la viabilité hivernale (salage), la programmation technique et administrative de l'entretien et du petit investissement lié à l'entretien, et la gestion du patrimoine d'ouvrages d'art et la programmation de leur entretien courant et lourd ;
- les opérations d'exploitation du réseau routier, qui comprennent la réglementation de la circulation, la connaissance (observatoire) et la gestion du trafic routier, dont l'exploitation des feux tricolores, la signalisation routière, la sécurité routière (suivi des zones accidentogènes et propositions d'actions) et les circulations douces ;
- l'ingénierie en lien avec l'entretien et l'exploitation de ce réseau routier, qui comprend la maîtrise d'œuvre et la conduite d'opération des investissements directement liés à l'entretien et à l'exploitation (rénovation de chaussées, aménagements de carrefours, pistes cyclables, etc.) ;
- la gestion administrative du domaine public, qui comprend la délivrance des permissions de voiries, autorisations d'accès, alignements, et la liquidation des redevances d'occupation.

APPROUVE le transfert des opérations d'entretien et d'exploitation de la voirie définies ci-dessus, dans le respect des pouvoirs propres du Président du Conseil Départemental, à l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine.

DEMANDE la création, à compter du 1^{er} décembre 2016, au sein de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine, d'un service interdépartemental d'entretien et d'exploitation de la voirie ayant vocation à conduire les opérations visées ci-avant dont la mise en place opérationnelle est fixée au 1^{er} avril 2017.

FIXE la répartition des contributions aux dépenses de fonctionnement à 40 % pour le département des Yvelines et 60 % pour le département des Hauts-de-Seine pour l'exercice budgétaire 2017. Cette répartition pourra être révisée chaque année en fonction de l'activité de l'année précédente. Les contributions aux dépenses d'investissement de l'exercice 2017 seront, quant à elles, déterminées par chaque Département au vu des investissements qui le concernent.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 14 octobre 2016

DÉCLARATION D'INTÉRÊT INTERDÉPARTEMENTAL DES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL ET TRANSFERT DE LEUR GESTION À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL YVELINES/HAUTS-DE-SEINE

Délibération ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (39) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Vote CONTRE (1) : Philippe Brillault.

Absents excusés (2) : Marie-Célie Guillaume, Yves Vandewalle.

Procurations (5) : Marie-Hélène Aubert à Olivier Lebrun, Philippe Benassaya à Sonia Brau, Christine Boutin à Georges Bénizé, Joséphine Kollmannsberger à Bertrand Coquard, Guy Muller à Cécile Dumoulin.